

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12 février 1953 portant désignation d un secrétaire administratif de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de guerre de la Côte Française des Somalis.

n° 12

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 février 1953

Numéro JO
n° 9 du 25/07/1953

Date du numéro
25 juillet 1953

VISAS

Le Ministre de la France d'Outre-Mer, Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre, Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (art. 496. 3e alinéa) : Vu le décret du 25 août 1948 instituant en Côte Française des Somalis un Office des Anciens Combattants et Victimes de la guerre

Vu le décret du 13 mars 1946 portant statut du cadre d'administration générale d'outre-mer,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — M. Doyen (André), chef de bureau de 2° class d'Administration générale d'Outre-Mer, est désigné, à compter du 13 août 1952, pour remplir les fonctions de secrétaire administratif de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de guerre de la Côte Française des Somalis en remplacement de M. Mallorga, rédacteur d'Administration générale. Art. 2. — M. Doyen remplira ces fonctions cumulat avec celles qu'il exerce actuellement.

Le Ministre des Anciens Combattantset Victimes de guerre,BERGASSE.Le Ministre de la France d'Outre-Mer,Louis JACQUINOT.